VICTOR HUGO AU SÉNAT

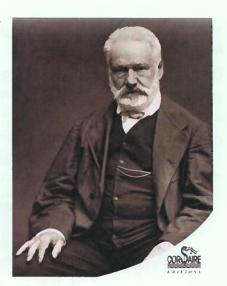
Monsieur le Questeur Jean-Pierre Sueur nous a fait l'honneur et le plaisir de nous donner une contribution sur Victor Hugo au Sénat.

Cet article reprend les thèmes qu'il a développés dans son livre "Victor Hugo au Sénat", Corsaire Éditions, 2018.

Jean-Pierre Sueur nous renvoie également au "remarquable" rapport du Sénat publié en 2002 reproduisant les discours prononcés lors de la célébration du bicentenaire de la naissance du grand homme : "L'année Victor Hugo au Sénat. Hommage solennel du Sénat à Victor Hugo à l'occasion du bicentenaire de sa naissance".

Il n'est pas une visite du Sénat où l'on ne montre du doigt le fauteuil, situé sur la gauche, à la deuxième place du troisième rang, celui où Victor Hugo siégea, en sa qualité de sénateur,

jusqu'à sa mort, en 1885. Mais à dire vrai, on connaît mal les interventions de Victor Hugo au Sénat. Elles furent pourtant remarquables et se déroulèrent en deux phases. Victor Hugo fut d'abord désigné en qualité de pair de France par Louis-Philippe le 13 avril 1845. Il siégea trois ans au sein de la Chambre des pairs. Et, après avoir été à nouveau, une seconde fois, député, il fut élu sénateur dans les dernières années de son existence.



À la chambre des pairs



La nomination de Victor Hugo à la Chambre des pairs ne fut pas forcément bien vue. Dans le Courrier des Théâtres, Charles Maurice écrit : « Monsieur Victor Hugo est nommé pair de France : le Roi s'amuse ». La presse républicaine est méchante : Armand Marat écrit dans le journal Le National : « Victor Hugo est mort, saluez Monsieur le Vicomte Hugo, Pair lyrique de France. La démocratie qu'il a insultée peut désormais en rire : la voilà bien vengée. »

Et il est vrai que Victor Hugo avait admiré l'Empereur Napoléon ler et qu'il avait largement rendu hommage aux rois. Ce que les observateurs et polémistes ne prévoyaient pas, mais qui était déjà en filigrane dans nombre de ses écrits, c'est qu'après avoir été royaliste, Victor Hugo deviendrait libéral, démocrate, républicain et socialiste. Et dès son arrivée à la Chambre des pairs, il est frappé par le caractère très conservateur de cette assemblée.

Il y tient quatre discours majeurs.

L'appel à soutenir la Pologne

Le premier est un appel, lancé le 19 mars 1846, à soutenir la Pologne que se partagent la Prusse, la Russie et l'Autriche, et dont le sort est alors misérable. Le peuple polonais se bat pour exister malgré tous les découpages, tous les chagrins et toutes les peines qu'on lui inflige. Et Victor Hugo déclare « Je le dis, et je le dis très haut, la civilisation européenne recevrait une sérieuse atteinte, si aucune protestation ne s'élevait contre le procédé du gouvernement autrichien envers la Galicie. Deux nations entre toutes, depuis quatre siècles ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé; ces deux nations sont la France et la Pologne.

Notez ceci, messieurs : la France dissipait les ténèbres, la Pologne repoussait la barbarie ». Victor Hugo appelle à « l'adhésion et la sympathie hautement exprimées d'un grand peuple, heureux et prospère, pour un autre peuple opprimé et abattu. Rien de plus, mais rien de moins ».

Ce discours tombe à plat. C'est un échec complet. La position largement partagée est la non-intervention. Victor Hugo commence donc par un échec. Il ne se décourage pas pour autant.

Un écologiste avant la lettre, soucieux du littoral

Et heureusement, sa deuxième intervention, en deux périodes - les 27 juin et 1 et juillet 1846 -, est un immense succès. Elle porte sur le littoral car Victor Hugo, écologiste avant la lettre, s'inquiète pour le littoral de la Normandie.

Il dit : « La dégradation de nos dunes et de nos falaises, la ruine des populations riveraines, l'encombrement de nos ports, l'ensablement des embouchures de nos fleuves, la création des barres et des traverses qui rendent la navigation si difficile, la fréquence des sinistres (...) rendent notre côte de France nue et désarmée (...). Les courants de la Manche s'appuient sur la grande falaise de Normandie, minent. dégradent battent, la la perpétuellement ; cette colossale démolition tombe dans le flot, le flot s'en empare et l'emporte ; le courant de l'Océan longe la côte



en charriant cette énorme quantité de matières, toute la ruine de la falaise; chemin faisant, il rencontre le Tréport, Saint-Valéry-en-Caux, Fécamp, Dieppe, Étretat, tous vos ports de la Manche, grands et petits, il les encombre et passe outre. Arrivé au Cap de la Hève, le courant rencontre quoi ? la Seine qui débouche dans la mer. Voilà deux forces en présence, le fleuve qui descend, la mer qui passe et qui monte. Comment ces deux forces vont-elles se comporter ? Une lutte s'engage (...). Là, un immense édifice se bâtit, une construction invisible, sous-marine, une sorte de cirque gigantesque qui s'accroît tous les jours et qui enveloppe et enferme silencieusement le port du Havre. » Et il ajoute: « On peut entrevoir le jour où ce cirque sera fermé, où il apparaîtra tout entier à la surface de la mer, et ce jour-là, Messieurs, le plus grand port commercial de la France, le port du Havre, n'existera plus (...) Que pourrais-je vous citer de plus frappant qu'un si grand port en proie à un si grand danger. »

Il faudrait citer totalement ce discours fabuleux où les éléments s'entrechoquent comme dans une épopée, un discours à la fois lyrique et technique qui s'achève par des propositions très concrètes pour protéger les falaises et les ports et qui recueille un succès considérable.

Pour le retour d'exil de la famille Bonaparte

Le troisième discours suscitera le même assentiment. En le prononçant, le 14 juin 1847, Victor Hugo prend position pour une pétition qui demande que la famille Bonaparte, qui était en exil, puisse rentrer en France.

Il déclare d'emblée « Messieurs les pairs, en présence d'une pétition comme celle-ci, je le déclare sans hésiter, je suis du parti des exilés et des proscrits ». Il appelle à ce qu'on soit « magnanime et intelligent » : « ces innocents illustres qui sont exilés sont nos citoyens et l'air de la patrie leur fera du bien (...) Quant à moi, en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses (...), je songe aux grandes choses du temps passé et je suis par

moments tenté de dire à la chambre, à la presse, à la France entière : tenez, parlons un peu de l'empereur, cela nous fera du bien. » Il imagine une personne totalement ignorante de l'histoire qui en viendrait à penser que celui qui est la cause du bannissement de toute cette famille, ce Napoléon, devrait être « un grand criminel ».



Et Victor Hugo ajoute « Messieurs, ces crimes les voici, c'est la religion relevée, c'est le code civil rédigé, c'est la France augmentée au-delà même de ses frontières naturelles, Marengo, léna, Wagram, Austerlitz. C'est la plus magnifique dot de puissance et de gloire qu'un grand homme n'ait jamais apportée à une grande nation. » Fidèle à lui-même, Victor Hugo déploie donc toutes les ressources de la rhétorique pour dire son admiration « Napoléon Le Grand » qui sera à la mesure de sa future détestation pour « Napoléon le Petit ».

À propos de Pie IX

Le quatrième discours de Victor Hugo à la chambre des pairs fut un échec total, il y fut hué. Il ne put l'achever. Ce discours portait sur le pape Pie IX. Il y voit « un pape qui adopte la révolution française, qui en fait la révolution chrétienne, et qui la mêle à la bénédiction qu'il répand du haut du balcon Quirinal, sur Rome et sur l'univers, c'est un événement social, un événement politique. Social, car il en sortira toute une phase de civilisation nouvelle, politique car il sortira une nouvelle Italie ».

Et là, les interruptions redoublent, les protestations aussi, Victor Hugo est obligé de quitter la tribune. Il s'est visiblement laissé enthousiasmer par un début de pontificat que la suite devait contredire – Pie IX fut le pape du syllabus et des répressions – mais Victor Hugo a surtout méconnu l'attachement d'une partie de l'auditoire – pour le moins – à la laïcité, voire à l'anticléricalisme.

La défense du droit d'auteur

Pour être complet, il faudrait aussi citer les interventions de Victor Hugo pour défendre le droit d'auteur et pour l'étendre au-delà de la littérature aux marques de fabrique. Victor Hugo ne veut pas que les artistes qui conçoivent les dessins et motifs soient dépossédés de leurs droits par l'essor de la production industrielle.

Au Sénat

Il nous faut maintenant faire un grand saut dans l'histoire et retrouver Victor Hugo élu cette fois-ci – et non plus nommé – sénateur de la Seine. Victor Hugo est élu sénateur de Paris le 30 janvier 1876, soit trente ans après avoir été nommé à la Chambre des pairs. Il est d'ailleurs élu de justesse. Il obtient 115 voix sur 209 votants au second tour et il est le quatrième élu sur une liste de cinq. Il est devenu un personnage non seulement très connu mais symbolique, emblématique, un héros national.

Le refus de la dissolution en 1877 : faut-il un Sénat ?

Je commencerai par évoquer un discours, qui n'est pas le premier dans l'ordre chronologique, par lequel Victor Hugo s'oppose à Mac Mahon. Ce dernier, qui se trouvait face à une chambre des députés majoritairement républicaine, même si c'était de fort peu, a le projet de demander qu'elle soit dissoute, dans l'espoir que la suivante soit davantage conforme à

ses aspirations. La Constitution prévoit que le Sénat doit s'exprimer sur cette question. Victor Hugo s'exprime. Et c'est un très grand Victor Hugo qui s'exprime.

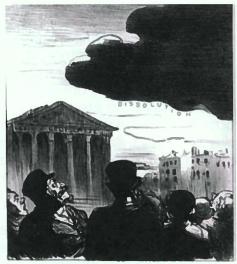


Sur la dissolution, il fait deux discours, le premier a lieu le 18 juin 1877 lors d'une réunion des sénateurs de gauche. Précisons que l'appartenance politique de Victor Hugo est à ce moment répertoriée « EG », ce qui signifie « extrême gauche », au sein du Sénat. Un ministre est présent, le ministre du commerce.

Et Victor Hugo s'adresse à lui et lui dit : « Il est impossible que le Président de la République et les membres du cabinet nouveau n'aient pas examiné entre eux une éventualité qui est pour nous une certitude. Le cas où, dans trois mois, la chambre dissoute aujourd'hui reviendrait augmentée en nombre dans le sens républicain. En présence de cette chambre (...) que fera le Gouvernement ? ». Victor Hugo demande aussi ce que fera le Président de la République. En réponse, le ministre, Monsieur De Meaux, bredouille, il dit que cette question excède sa compétence.

Trois jours plus tard, Victor Hugo s'exprime à la tribune du Sénat et il dit : « Messieurs, un conflit éclate entre deux pouvoirs. Il appartient au Sénat de les départager, c'est aujourd'hui que le Sénat va être juge. Et c'est aujourd'hui que le Sénat va être jugé. Car si au-dessus du gouvernement il y a le Sénat, au-dessus du Sénat il y a la nation (...). L'occasion est unique, vous ne la laisserez pas échapper. Quelques publicistes doutent que le Sénat soit utile ; montrez que le Sénat est nécessaire ».

Et il poursuit : « c'est aujourd'hui que la grave question des deux chambres posée par la Constitution va être résolue. Deux chambres sont-elles utiles ? Une seule chambre est-elle préférable ? En d'autres termes, faut-il un Sénat ? Chose étrange, le gouvernement, en croyant poser la question de la chambre des députés, a posé la question du Sénat. Et, chose non moins remarquable, c'est le Sénat qui va la résoudre (...). Il dépend aujourd'hui du Sénat de pacifier la France ou de troubler le monde. La France est aujourd'hui désarmée en face de toute la coalition du passé. Le Sénat est son bouclier (...). Le Sénat, en votant la dissolution, compromet la sécurité publique et prouve qu'il est dangereux. Le Sénat, en rejetant la dissolution, rassure la patrie, et prouve qu'il est nécessaire. Je me tourne vers les hommes qui en ce moment gouvernent et je leur dis que si



vous obtenez la dissolution, dans trois mois le suffrage universel vous renverra cette Chambre, la même ! Pour vous en pire (...). Je vote contre la catastrophe. Je refuse la dissolution. »

Néanmoins, comme on le sait, la dissolution est votée.

Et comme Victor Hugo l'avait annoncé, la majorité républicaine est confirmée par les électeurs. Le Président Mac Mahon doit se soumettre, puis se démettre.

Le combat pour l'amnistie des communards

Il nous reste à aborder le sujet qui a le plus fortement marqué - avec ce discours contre la dissolution - la présence de Victor Hugo au Sénat et pour lequel il a fait trois discours. Il s'agit de l'amnistie des communards. C'est en quelque sorte un juste retour des choses. L'exilé de Guernesey avait en effet déclaré le 18 août 1859 « Personne n'attendra de moi que j'accorde,

en ce qui me concerne, un monument d'attentions appelé amnistie. Dans la situation où est la France, protestation absolue, inflexible, éternelle, voilà pour moi le devoir. »

Mais revenons à l'amnistie des communards. Il faut se rappeler que comme l'écrit Géraldi Leroy dans son article sur « L'année terrible » : « la plupart des contemporains de Victor Hugo ont témoigné une exécration durable à l'égard de la commune. Toute expression journalistique et littéraire, même modérée, favorable à la commune, fut interdite en France, sous peine d'amende et de prison. »



«Le vieux briseur de fers», André Gill, La Petite Lune. À propos de l'amnistie. Bibliothèque nationale

C'est dans ce contexte que Victor Hugo monte à la tribune le 22 mai 1876 et dit : « Messieurs, dans la langue politique, l'oubli s'appelle l'amnistie. Je demande l'amnistie. Je la demande pleine et entière. Sans conditions. Sans restrictions. (...) L'amnistie ne se dose pas. Demander : Quelle quantité d'amnistie faut-il ? C'est comme si l'on demandait : quelle quantité de guérison faut-il ? Nous répondons : il la faut toute. Il faut fermer toute la plaie. Il faut éteindre toute la haine (...) Messieurs, depuis cinq ans, je remplis dans la mesure de mes forces, un douloureux devoir (...) Depuis cinq ans, j'ai souvent monté de tristes escaliers, je suis entré dans des logis où il n'y a pas d'air l'été, où il n'y a pas de feu l'hiver, où il n'v a pas de pain ni l'hiver ni l'été. J'ai vu, en 1872, une mère dont l'enfant, un enfant de deux ans, était mort d'un rétrécissement d'intestin causé par le manque d'aliment. J'ai vu des chambres pleines de fièvre et de douleur, j'ai vu se joindre des mains suppliantes (...) Et quand j'ai demandé la cause de toute cette misère, on m'a répondu : c'est que l'homme est absent ».

L'homme est absent parce qu'il est en exil ou en prison pour avoir participé à la Commune.

Et Victor Hugo fait un parallèle avec ce qui s'est passé. 25 ans plus tôt, « un jour de décembre ou pour mieux dire une nuit » et les suites de la commune. Et il dit : « Quant au 2 décembre, le crime d'un homme contre une nation, j'y insiste, dire qu'il a été impuni serait dérisoire, il a été glorifié ; il a été non subi, mais adoré ; il est passé à l'état de crime légal et de forfait inviolable ; (...) et quant aux complices, ils ont donné leurs noms à des rues de Paris. Ainsi, à vingt ans d'intervalle, pour deux révoltes, pour le 18 mars (la commune) et le 2 décembre, telles ont été les deux conduites tenues dans les régions du haut desquelles on gouverne : contre le peuple, toutes les rigueurs, devant l'empereur, toutes les bassesses (...). Il est temps de renoncer à cette honte de deux poids et de deux mesures ; je demande pour les faits du 18 mars l'amnistie pleine et entière ».

Après ce vibrant discours, seuls dix sénateurs votent pour l'amnistie, tous les autres se lèvent contre. Le Figaro publie un article dans lequel on lit : « L'amnistie est enterrée sous un discours de Monsieur Victor Hugo ».



Mais Victor Hugo ne se décourage pas, il revient à la charge le 28 février 1879 et, lors de son dernier discours au Sénat le 3 juillet 1880, il dit ceci : « Il y a trente-quatre ans, je débutais à la tribune française, à cette tribune. Dieu permettait que mes premières paroles fussent pour la marche en avant et pour la vérité. Il permet aujourd'hui que celles-ci, les dernières si je songe à mon âge, que je prononcerai parmi vous peut-être, soient pour la clémence et la justice ».

Quatre ans après le premier discours de Victor Hugo, l'amnistie fut enfin votée!

Un poète politiquement visionnaire

Pendant l'exil à Guernesey, Victor Hugo avait un chien et il avait décidé de l'appeler Sénat. Il visait par ce sobriquet le Sénat conservateur de l'Empire, mais il y avait déjà de grands débats par lesquels on se demandait s'il était nécessaire que cette seconde chambre existât. À cela on a souvent répondu par une phrase de Victor Hugo très célèbre qui date du 4 novembre 1848 : « La France gouvernée par une assemblée unique, c'est-à-dire l'océan gouverné par l'ouragan ».



Je cite souvent cette phrase en faisant visiter le Sénat et en montrant à mes auditeurs la place de Victor Hugo, je leur dis: Victor Hugo, à cette tribune, mais aussi à d'autres tribunes, a défendu le droit de vote des femmes, les lois sociales – il avait écrit les Misérables –, l'école publique, laïque et obligatoire, l'abolition de l'esclavage – Victor Schoelcher était son ami –, il a voté pour l'abolition de la peine de mort, les États-Unis d'Europe, la monnaie européenne, l'amnistie après la commune. Et chaque fois qu'il défendait ces projets, bien des gens disaient: « Cela n'arrivera jamais. C'est un poète ! Un idéaliste ! Il n'a pas les pieds sur

terre! » La vérité c'est que tout ce qu'il a défendu a fini par advenir. Cela montre que la dignité de la politique, c'est de gérer le présent mais aussi de préparer l'avenir.

Victor Hugo est mort alors qu'il était sénateur. On dit que sa dernière parole fut : « C'est ici le combat du jour et de la nuit. » Nul ne s'étonnera que ce fût un alexandrin!

Merci Victor Hugo!

Jean-Pierre SueurQuesteur du Sénat

Table des Illustrations de l'article

- p.4 Photo de Victor Hugo ornant la couverture du livre de M. Sueur
- p.4 Victor Hugo Pair de France, gravure, site du Sénat
- p.5 Adolphe Maugendre, Pourville-sur-Mer en 1860, lithographie
- p.6 Jean-Baptiste Regnault, le mariage de Jérôme Bonaparte (détail), château de Versailles
- p.7 Pierre Petit, photo du président Mac Mahon
- p.7 L'ombre de la dissolution plane sur la chambre des députés, site du Sénat
- p.8 André Gill, le vieux briseur de fer, Bibliothèque nationale
- p.8 Ernest Dargent, illustration pour "l'histoire d'un crime" de Victor Hugo, le 2 décembre 1851
- p.9 Place de Victor Hugo en séance avec sa plaque commémorative et celle de Clemenceau